Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 022-212200257-20260429-D2026_04_29_05-DE

COMMUNE

DE CALLAC

Département des Côtes d'Armor

CONSEIL MUNICIPAL
du Mercredi 29 Avril 2026

Convocation du :	*23 avril 2026*
Date d'affichage :	*23 avril 2026*
Nombre de conseillers en exercice :	19
Présents :	19
Votants :	19

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Délibération n°2026/04/29/05 **Nomenclature 1.3**

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf avril à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Jean-François LE PEILLET, Maire.

Étaient présents :
Jean-François LE PEILLET – Cinthia CAMILO-AUFFRET – Jean-François COATRIEUX – Angélique RAFIGNON – Yves LANCIEN – Emilie BONINO – Bruno LEBRETON – Odile DUCHATEAU – Guillaume DELMAIRE – Eva VOLLEE – Richard PERRIN – Noëlle MADEC – Moulay DRISSI – Danielle HAMON – Benjamin TAGUET – Nicole SILVESTRE – Stéphanie LE CUN – Denise LARHANTEC – Benjamin BOUTIER, formant la majorité des membres en exercice.

Le Conseil a désigné comme secrétaire de séance Mme Eva VOLLÉE.

Objet : Guingamp Paimpol Agglo : Dispositif "Mission Argent de poche" - Convention pour l'année 2026

Le Conseil est informé que pour la 8ème année consécutive, Guingamp Paimpol Agglomération reconduit au cours de l'été 2026 le dispositif "Missions Argent de Poche" afin de permettre aux jeunes (15-17 ans) de se confronter pour la première fois à la réalité du monde du travail. L'objectif est de proposer 300 missions à 100 jeunes issus de tout le territoire de l'Agglomération.

Après inscription auprès du Service « Infojeunes » de l'Agglomération, les jeunes pourront effectuer 3 missions maximum au cours de l'été (du lundi 6 juillet au vendredi 7 août). Chaque mission a une durée d'une demi-journée, directement indemnisée par l'Agglomération à hauteur de 15€ par mission (soit une indemnisation maximale de 45 euros par jeune).

Ces missions (aides à l'entretien des espaces verts, classement, entretien des véhicules, peinture, tâches administratives…) sont à proposer par les services municipaux. Un agent doit obligatoirement accompagner les jeunes lors de la réalisation de la mission, ce qui est souvent l'occasion de présenter et de faire connaître les services.

M. Le Maire propose au Conseil Municipal de valider la participation de la commune à ce dispositif et de l'autoriser à signer la convention entre Guingamp Paimpol Agglomération et la commune, ainsi que toutes les pièces relatives à celle-ci.

Le Conseil propose par ailleurs d'abonder chaque mission réalisée d'un bon d'achat de 15 euros valable auprès de partenaires callacois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de :
- **Accepter** l'adhésion de la commune pour l'année 2026 au dispositif « Argent de poche » porté par Guingamp Paimpol Agglomération ;
- **Abonder** chaque mission effectuée d'un bon d'achat de 15 euros ;
- **Autoriser** M. Le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Ont signé les membres présents.
Pour expédition certifiée conforme.
M. Le Maire,
Jean-François LE PEILLET

MAIRIE DE CALLAC (Côtes d'Armor)

La secrétaire de séance,
Eva VOLLÉE